

GRILLE DES ADHESIONS 2017

1/ PERSONNES PHYSIQUES	50 €
2/ PERSONNES MORALES	
Associations et Fondations de Patients	100 €
Organismes Publics et Para Publics	500 €
Syndicats Professionnels de Santé	750 €
Industriels (selon le CA annuel France), Services, Complémentaires Santé, Autres (selon le CA Santé)	
- De 0 à 1 M €	500 €
- De 1 à 2 M €	750 €
- De 2 à 10 M €	1 000 €
- De 10 à 50 M €	1 500 €
- De 50 à 100 M €	3 500 €
- De 100 à 300 M €	5 500 €
- Au-delà de 300 M €	7 500 €
Etablissements d'Enseignement Supérieur	2 000€
Groupements, Syndicats d'Ets de Santé	3 000 €